USDR06 - Délégation de la maîtrise d'ouvrage

Mis à jour le 01-09-2021

Code : USDR06

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté
75003 Paris
01 40 27 24 41
Virginia Mateus
virginia.mateus@lecnam.net

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître les différents types de contrats permettant au maître d'ouvrage de confier à un tiers le suivi et le contrôle de la conception et de la réalisation d'opérations de construction.

Programme

Contenu

I. DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC MANDAT

- **Le contrat de maitrise d'ouvrage déléguée (MOD)**
  - Définition, qualification et champ d'application du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée
  - Formation du contrat
  - Obligations du maître d'ouvrage
  - Obligations du maître d'ouvrage délégué
  - Prix du contrat
  - Terme du contrat
  - Régime des responsabilités et assurances
  - Crédit-bail immobilier et maîtrise d'ouvrage déléguée
  - Maîtrise d'ouvrage délégué et syndic de copropriété
- **Le contrat de promotion immobilière (CPI) : régime général (secteur libre)**
  - Définition, qualification et champ d'application du contrat de promotion immobilière
  - Formation du contrat
  - Obligations du maître d'ouvrage
  - Obligations du promoteur
  - Prix du contrat
  - Terme du contrat
  - Régime des responsabilités et assurances
- **Le contrat de promotion immobilière (CPI) : régime particulier (secteur protégé)**
  - Champ d'application du régime particulier
  - Formation du contrat
  - Mentions et documents obligatoires
  - Obligation de notification
  - Encadrement des clauses résolutoires
- **La délégation de maitrise d'ouvrage publique (MOP)**
  - Champ d'application de la loi MOP
  - Prérogatives exclusives du maître de l'ouvrage
  - Mentions obligatoires
  - Exécution du contrat
  - Responsabilités

II. DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE SANS MANDAT

- **Le contrat de construction de maisons individuelles (CCMI) avec fourniture de plans**
  - Définition et champ d'application du contrat de construction de maisons individuelles
  - Formation du contrat
  - Obligations du constructeur de maisons individuelles
  - Obligations du maître d'ouvrage
  - Garantie de livraison
- **Le contrat de construction de maisons individuelles (CCMI) sans fourniture de plans**

    - Formation du contrat
    - Obligations du constructeur de maisons individuelles
    - Obligations du maître d’ouvrage
    - Garantie de livraison
- **Le contrat de conducteur d’opération (droit public)**
- **Le contrat d’assistance à la maitrise d’ouvrage (droit public)**

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :
-que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
-que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.